



POLE URBANISME, HABITAT ET PLANIFICATION URBAINE

COMMISSION ATTRACTIVITE, AMENAGEMENT ET URBANISME

Compte-Rendu de la réunion du

Jeudi 13 septembre 2018 à 16H00

Salle 36 – 144, avenue de Thionville

ORDRE DU JOUR

Développement Durable :

POINT 1 :

- Convention de partenariat territorialisée NF Habitat HQE entre Metz et CERQUAL (pour travail en collaboration avec la Commission).

Cellule Action Foncière :

POINT 2 :

- Acquisition d'une parcelle située sur le ban de Borny dans le cadre de la création d'une ferme maraîchère et pédagogique.

POINT 3 :

- Acquisition d'une emprise foncière située dans la zone de Vallières.

Aménagement Opérationnel :

POINT 4 :

- Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM au titre de l'année 2018.

POINT 5 :

- ZAC du Sansonnet – Approbation du Compte-Rendu Financier Annuel à la Collectivité (CRAC) 2017 et du report de 2 ans du terme de la convention de concession.

POINT 6 :

- ZAC des Coteaux de la Seille – Approbation du CRAC de l'année 2017.

Etaient présents, sous la présidence de : M. KOENIG, Adjoint au Maire

M. CAMBIANICA, Adjoint au Maire – Membre titulaire
M. DARBOIS, Adjoint au Maire – Membre titulaire
Mme GROLET, Conseillère Municipale – Membre titulaire

Services :

M. PISKOSZ, Directeur du Pôle Urbanisme, Habitat et Planification Urbaine
M. ROGOVITZ, Responsable du Service Développement Durable

Etaient excusé(e)s /absent(e)s :

M. DUPOUY, Directeur Général Adjoint
Mme AUDOUY, Conseillère Municipale – Membre suppléant
M. LECOCQ, Adjoint au Maire – Membre titulaire
M. TRON, Adjoint au Maire
Mme SALLUSTI, Adjointe au Maire – Membre titulaire
M. PLANCHETTE, Adjoint au Maire – Membre suppléant
M. TOULOUZE, Adjoint chargé de Quartiers
M. LEBEAU, Conseiller Municipal - Membre titulaire
Mme TRAN, Conseillère Déléguée – Membre suppléant
Mme AGAMENNONE, Adjointe au Maire, Membre suppléant
M. ROSSION, Conseiller Municipal – Membre suppléant
M. KRAUSENER, Conseiller Délégué - Membre titulaire
M. LEKADIR, Adjoint au Maire – Membre suppléant

Monsieur KOENIG, Président de la Commission, ouvre la séance à 16H10 en excusant les membres ne pouvant être présents.

Urbanisme & Développement Durable :

POINT 1 :

- Convention de partenariat territorialisée NF Habitat HQE entre Metz et CERQUAL (**pour travail en collaboration avec la Commission**).

Dans le cadre des travaux prospectifs de la commission, les services ont été amenés à proposer des solutions afin de garantir la qualité des constructions de logements neufs réalisés dans les opérations d'aménagements, sur le territoire messin, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de l'AGENDA 21. En effet, ce dernier fixe comme objectifs la production de 9000 logements neufs à énergie positive d'ici 2030, le développement de la biodiversité dans toutes les constructions neuves.

Ainsi, il est proposé de systématiser l'obtention de la certification NF Habitat HQE sur les constructions futures des zones d'aménagement messines, mais également sur les constructions réalisées à la suite d'une cession d'un foncier communal. Le champ d'application de cette certification repose sur les normes françaises (NF) et couvre un périmètre plus large qu'un label de performance énergétique. En effet, la certification tient compte aussi bien de la qualité sonore des logements, que de la maîtrise des charges et consommations, ou encore la réalisation de chantiers basses nuisances, etc. Du point de vue des performances à atteindre, la certification NF Habitat HQE demande en matière énergétique l'atteinte du niveau RT 2012 – 10% . Les performances obtenues s'expriment en nombre d'étoiles et les constructeurs qui souhaitent aller plus loin verront leurs engagements valorisés avec l'obtention d'étoiles supplémentaires (sur le même modèle que les restaurants). Le constructeur pourra valoriser sa performance (selon le niveau atteint) avec l'apposition du logotype "Ville de Metz" sur son certificat.

Le coût de la certification est de l'ordre de 300 à 400€ HT par logement (fonction du nombre de logements à certifier) et le surcoût constructif est estimé par l'Union Nationale des Economistes de la Construction entre 0.64 et 1.33% (1,33% étant la réalisation d'une opération exceptionnelle). Le coût pour la collectivité est nul dans le cadre du conventionnement mais permettra aux constructeurs de bénéficier d'une réduction de 5% sur le montant de la certification.

La commission émet un avis favorable pour poursuivre la démarche de conventionnement engagée avec CERQUAL et propose une commission réunie CAAU et Développement Durable en vue d'un passage de ce point lors d'un prochain conseil municipal.

Cellule Action Foncière :

POINT 2 :

- Acquisition d'une parcelle située sur le ban de Borny dans le cadre de la création d'une ferme maraîchère et pédagogique.

Pas d'observations particulières.

La CAAU émet un avis favorable

POINT 3 :

- Acquisition d'une emprise foncière située dans la zone de Vallières.

Pas d'observations particulières.

La CAAU émet un avis favorable

POINT 4 :

- Convention entre la Ville de Metz et l'AGURAM au titre de l'année 2018.

Pas d'observations particulières.

La CAAU émet un avis favorable

POINT 5 :

- ZAC du Sansonnet – Approbation du Compte-Rendu Financier Annuel à la Collectivité (CRAC) 2017 et du report de 2 ans du terme de la convention de concession.

Pas d'observations particulières.

La CAAU émet un avis favorable

POINT 6 :

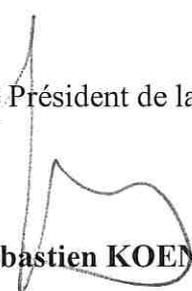
- ZAC des Coteaux de la Seille – Approbation du CRAC de l'année 2017.

Pas d'observations particulières.

La CAAU émet un avis favorable

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18h30.

Le Président de la Commission :


Sébastien KOENIG